



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES MOUTATCHOUS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe relatifs aux changements de méthodes comptables intervenus en 2006, conformément aux dispositions du CRC 2002-10 relatives aux modalités de comptabilisation et d'amortissement des immobilisations. Ces dispositions étaient applicables dès le 1^{er} janvier 2005.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre association a appliqué pour la première fois en 2006, aux seules immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2005, la nouvelle réglementation sur les actifs, tel que décrit dans l'annexe en note 2.



Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs de dotations aux amortissements et à nous assurer du caractère non significatif de l'application tardive et partielle de cette norme.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

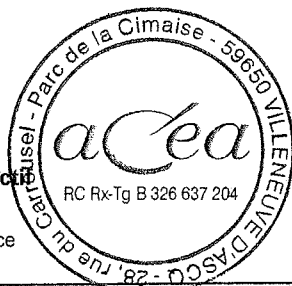
Fait à Villeneuve d'Ascq,
Le 28 mai 2007

aCéa

Cedric TOULEMONDE

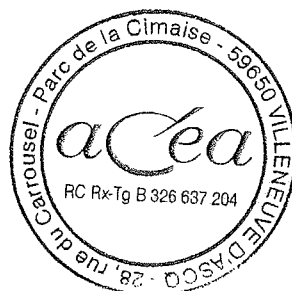


BILAN ACTIF	Au 31/12/2006			31/12/2005
	Durée (en mois)..... 12			12
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisation incorporelles	16 731,92	10 394,50	6 337,42	9 465,08
Logiciels	16 731,92	10 394,50	6 337,42	9 465,08
Immobilisations corporelles	3 958 417,68	1 473 522,17	2 484 895,51	2 637 077,71
Terrains	78 609,48		78 609,48	78 609,48
Constructions sur sol propre	1 595 993,61	277 972,80	1 318 020,81	1 372 877,23
Agencements - Installations	1 528 030,04	648 589,77	879 440,27	958 549,75
Matériel et outillage	17 356,35	11 274,91	6 081,44	8 085,56
Matériel de transport	282 489,66	162 499,72	119 989,94	120 063,31
Matériel et mobilier de bureau	181 975,42	158 163,90	23 811,52	27 880,53
Matériel et mobilier d'hébergement	273 963,12	215 021,07	58 942,05	71 011,85
Immobilisations corporelles en-cours			0,00	0,00
Immobilisations financières	75 220,62	15 321,13	59 899,49	59 870,99
Autres titres immobilisations financières	64 964,50	15 321,13	49 643,37	49 643,37
Dépôts et cautionnement	10 256,12		10 256,12	10 227,62
Total I	4 050 370,22	1 499 237,80	2 551 132,42	2 706 413,78
Actif circulant				
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00
Avances et acomptes / commandes			0,00	0,00
Créances	1 404 732,91	0,00	1 404 732,91	1 414 640,94
Clients	1 387 347,23		1 387 347,23	1 386 839,09
Avances fournisseurs	9 850,68		9 850,68	3 789,00
Personnel et comptes rattachés	0,00		0,00	997,86
Dettes fiscales et sociales	0,00		0,00	23 014,99
Débiteurs - créiteurs divers	7 535,00		7 535,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
Disponibilités	947 033,89		947 033,89	764 729,50
Banques	942 028,29		942 028,29	762 634,96
Caisses	5 005,60		5 005,60	2 094,54
Comptes de régularisation Actifs	12 359,99	0,00	12 359,99	11 379,57
Charges constatées d'avance	12 359,99		12 359,99	11 379,57
Total II	2 364 126,79	0,00	2 364 126,79	2 190 750,01
TOTAL GENERAL	6 414 497,01	1 499 237,80	4 915 259,21	4 897 163,79



ASSOCIATION " LES MOUTATCHOUS "

BILAN PASSIF	Au	31/12/2006	31/12/2005
	Durée (en mois)	12	12
		Net	Net
Fonds propres			
Réserves Associatives		92 305,91	74 983,83
Fonds associatifs sans droit de reprise		672 127,44	672 127,44
Report a nouveau Association		-597 143,61	-948 486,20
Résultat de l'exercice Association		17 322,08	351 342,59
Réserves statutaires et réglementées		2 374 016,40	2 169 529,31
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Réserve réglementées		151 087,48	151 087,48
Réserve exceptionnelle affectée aux investissements		913 375,61	913 375,61
Subventions d'investissement non renouvelable		122 427,23	122 427,23
Réserve de trésorerie		426 287,18	426 287,18
Report a nouveau Tutelle		291 101,37	21 453,00
Résultat de l'exercice Tutelle		175 541,10	240 702,38
Résultat de l'exercice Tutelle (résultat non repris)		-21 340,00	-21 340,00
Provisions réglementées - Différence sur réalisation d'actif		315 536,43	315 536,43
Total I		2 466 322,31	2 244 513,14
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour litiges		0,00	0,00
Provisions pour risques et charges		0,00	39 395,32
Provisions pour grosses réparations		0,00	0,00
Total II		0,00	39 395,32
Fonds dédiés			
Fonds dédiés à l'ARTT		80 856,05	174 631,24
Total III		80 856,05	174 631,24
Dettes			
Emprunts et dettes financières		605 359,90	728 677,26
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits		605 359,90	728 677,26
Dettes de fonctionnement		1 762 720,95	1 709 946,83
Fournisseurs et comptes rattachés		345 733,25	341 232,25
Organismes payeurs (dont avances)		835 000,00	761 000,00
Personnel et comptes rattachés		293 361,00	277 190,31
Dettes fiscales et sociales		287 125,69	288 697,00
Autres dettes		433,32	40 729,58
Créditeurs divers		1 067,69	1 097,69
Comptes de régularisation Passif		0,00	0,00
Produits constatés d'avance			
Total IV		2 368 080,85	2 438 624,09
TOTAL GENERAL		4 915 259,21	4 897 163,79

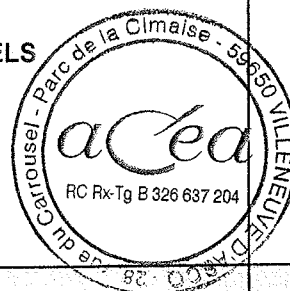




COMPTES D'EXPLOITATION ET DE RESULTAT

CONSOLIDE

Au Durée (en mois).....	31/12/2006 12 Réalisé	31/12/2005 12 Réalisé
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 993 695,80	5 781 652,80
Produits des activités Association	1 537,24	160,00
Produits des activités Internat	3 664 861,13	3 690 603,05
Produits des activités Accueil Familial Spécialisé	1 869 085,93	2 090 889,75
Produits des activités SEAJ	401 590,57	0,00
Produits des activités DEFI	56 620,93	0,00
CHARGES D'EXPLOITATION	5 969 431,32	5 590 400,85
Achats	337 917,93	317 117,16
Services extérieurs	675 070,94	515 513,19
Autres services extérieurs	226 111,06	259 249,75
Impôts, taxes et versements assimilés	329 084,02	313 470,27
Charges de personnel	3 914 267,20	3 689 349,72
Autres charges de gestion courante	202 565,03	197 984,91
Charges financières	36 068,50	48 253,57
Dotations aux amortissements et provisions	248 346,64	249 462,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	24 264,48	191 251,95
CHARGES - PRODUITS FINANCIERS	27 300,14	15 088,99
Charges financières	0,00	0,00
Produits financiers	27 300,14	15 088,99
CHARGES - PRODUITS EXCEPTIONNELS	141 298,56	385 704,03
Charges exceptionnelles	180,73	188 486,86
Produits exceptionnels	141 479,29	574 190,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	192 863,18	592 044,97



ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

Le bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006, dont le total est de 4 915 259 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat excédentaire de 192 863 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1/01/2006 au 31/12/2006.

- 1) Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- *Continuité de l'exploitation*
- *Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre*
- *Indépendance des exercices.*

- 2) L'Association applique le plan comptable 1999, ainsi, l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

Immobilisations corporelles

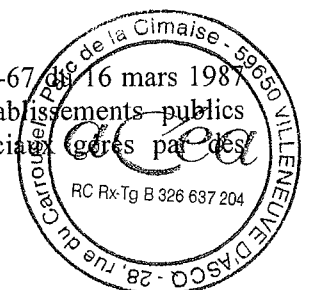
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

. Constructions gros oeuvre	50 ans
. Toiture	30 ans
. Voirie. Réseaux. Divers	20 ans
. Agencements et aménagements des constructions	15 ans
. Matériel et outillage	5 - 10 ans
. Matériel de transport	5 ans
. Mobilier de bureau	10 ans

La nouvelle norme sur les actifs normalement applicable au 01 janvier 2005 a été partiellement mise en place au cours de l'exercice 2006. En effet, les immobilisations acquises antérieurement au 01/01/05 n'ont pas été décomposées et leur durée d'amortissement n'a pas été ajustée.

Concernant les immobilisations acquises avant le 1er janvier 2006, une évaluation des durées d'utilisation et de décompositions en composants a été réalisée par le cabinet Galtier pour tous les immeubles de valeur significative. A partir de cette expertise, une simulation de l'impact de la non application du nouveau règlement met en exergue une sous évaluation de la dotation aux amortissements 2005 de 24 K€ et une surévaluation de la dotation aux amortissements 2006 de 5 K€, soit un impact cumulé au 31 décembre 2006 de 19K€ qui est non significatif.

- 3) Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'instruction 87-67 du 16 mars 1987 relative à l'adaptation de l'instruction comptable (M21) applicable aux établissements publics hospitaliers aux établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par des organismes privés à but non lucratif, lorsque son schéma lui était applicable.



- 4) Il a également été tenu compte des contraintes imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs des prestations et, notamment :
- *L'amortissement des immobilisations corporelles, excepté le matériel de transport, est calculé à partir du 1^{er} janvier suivant la date d'acquisition du bien*
 - *La charge totale pour congés à payer est comptabilisée dans le chapitre « personnels et comptes rattachés » pour un montant de 278 730 €.*
- 5) Nos financeurs ont inclus, dans les prix de journée, un montant destiné à financer l'aménagement et la réduction du temps de travail. Avec la mise en place du Nouveau Plan Comptable 2000, ces ressources ont été comptabilisées dans un compte de fonds dédiés, pour un montant total de 70 764 €.
- 6) Une hypothèque conventionnelle en premier rang avec clause pari passu avec les banques caisse d'épargne et crédit du nord porte sur l'ensemble immobilier, sis à Haubourdin, 64 rue du Maréchal Leclerc à hauteur de l'emprunt contracté en 2004 soit 610 000 €.
- 7) Les revenus des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en produits financiers au niveau de l'Association et font partie intégrante du résultat.

